

Nova Invest VIP

Fiche Produit

Cette fiche est un document commercial. Elle contient également des informations précontractuelles importantes relatives au produit Nova Invest VIP et doit être parcourue en même temps que le document d'informations clés et les conditions générales du produit. La fiche produit résume les caractéristiques du produit d'application au 12.05.2022. Elle ne contient aucun conseil d'investissement.

Faites fructifier votre capital à long terme !



Nova Invest VIP est une opération de capitalisation (branche 26) avec un taux d'intérêt garanti par l'entreprise d'assurances, éventuellement augmenté de ristournes attribuées au contrat*.

Nova Invest VIP s'adresse uniquement aux personnes morales.

* Par ristourne, il faut comprendre le partage des bénéfices éventuels entre les membres d'une entreprise d'assurances vie constituée sous la forme d'une mutuelle. Les règles relatives à l'octroi de ristournes sont définies aux articles 8, 34 et 35 des statuts de l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie. Ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet www.federale.be.

Nova Invest VIP en 4 points :



Cette **opération de capitalisation**** s'adresse aux personnes morales, à haut potentiel financier, qui souhaitent investir à long terme dans un produit sûr.



Le taux d'intérêt en vigueur au moment de la réception du versement est **garanti jusqu'au terme du contrat** sur le versement effectué.



Ce taux d'intérêt peut être majoré **d'une ristourne variable*****.



Le versement **n'est pas soumis à la taxe d'assurance**. Un produit de la branche 26 ne doit pas être déduit de la base de calcul pour la **déduction des intérêts notionnels** ».

** Une opération de capitalisation diffère d'une assurance-vie par l'absence de risque assuré, d'assuré et de bénéficiaire. Vous souscrivez le contrat en qualité de contractant et la réserve constituée vous est versée au terme du contrat ou au moment où vous en faites la demande.

*** L'octroi d'une ristourne n'est pas garanti dans le futur et les ristournes peuvent fluctuer dans le temps.

Indicateur de risque

1 2 3 4 5 6 7

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 ans (période de détention recommandée).



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Cet indicateur de risque indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes pour les investisseurs en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. **Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7**, qui est une classe de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux prestations futures se situent à un niveau bas et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le document d'informations clés sur notre site internet www.federale.be sous la rubrique " Entreprises/Vos finances/Placements/Nova Invest VIP ".

Fédérale Assurance - Rue de l'Etuve 12 - 1000 Bruxelles - Belgique
Internet: www.federale.be - N° vert 0800/14 200

Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, est une entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0346 pour pratiquer les branches 2, 21, 22, 23 et 26 en Belgique.
Compte financier BIC : BBRUBEBB IBAN : BE64 31 00 7685 9452 - RPM Bruxelles TVA BE 0408.183.324

Caractéristiques du produit

Type et objectif

Opération de capitalisation (branche 26).

Concernant les objectifs, reportez-vous au document d'informations clés et aux conditions générales de ce produit.

Durée

10 ans

Garanties

Le contrat garantit le versement de la réserve constituée au contractant au terme du contrat ou au moment où celui-ci en fait la demande.

Versement

Premier versement : au libre choix avec un **minimum de € 250.000** et un **maximum de € 3.000.000**.

Versements complémentaires : possibles à tout moment, **minimum € 2.500**.

Total des versements : limité à **€ 3.000.000 par année civile** et à **€ 10.000.000 par contrat**.

Rendement

Taux d'intérêt garanti

Le taux d'intérêt en vigueur au moment de la réception du versement est garanti jusqu'au terme du contrat sur le versement net effectué, soit le versement après déduction des frais d'entrée. Le **taux d'intérêt** s'élève à **0,15%**. Toute modification du taux d'intérêt n'est applicable qu'aux versements reçus postérieurement à la date de modification. Les versements portent intérêt le lendemain de leur réception sur le compte financier de Fédérale Assurance.

Ristournes

Le contrat Nova Invest VIP peut bénéficier de ristournes. Les ristournes évoluent avec le temps en fonction des résultats et des perspectives d'avenir de l'entreprise d'assurances, de sa solvabilité, de la conjoncture économique et de la situation des marchés financiers par rapport aux engagements de l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, faisant partie du Groupe Fédérale Assurance.

Taux d'intérêt garanti	Rendements bruts du passé*							
	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
0,15%	0,65%	1,00%	1,25%	-	-	-	-	-
0,50%	0,65%	1,00%	1,25%	1,60%	1,60%	-	-	-
0,75%	0,75%	1,00%	1,25%	1,60%	1,60%	1,70%	-	-
1,00%	1,00%	1,00%	1,25%	1,60%	1,60%	1,70%	2,30%	-
1,25%	1,25%	1,25%	1,25%	1,60%	1,60%	1,70%	2,30%	2,50%
1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	2,30%	2,50%
2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,30%	2,50%
2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,30%	2,50%
2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
2,75%	2,75%	2,75%	2,75%	2,75%	2,75%	2,75%	2,75%	2,75%

* Le rendement est constitué du taux d'intérêt garanti et des ristournes. Ces rendements ne tiennent pas compte des frais et des taxes. Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir.

Risques

Risque de taux d'intérêt

Chaque versement est capitalisé au taux d'intérêt garanti d'application à la date de réception du versement jusqu'au terme du contrat. Fédérale Assurance peut modifier le taux d'intérêt garanti. Cette modification ne porte pas préjudice aux versements déjà effectués. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez les conditions générales.

Risque de liquidité

Nova Invest VIP est destiné aux personnes morales souhaitant investir à long terme. Si vous souhaitez prélever anticipativement une partie de votre réserve, des frais de sortie peuvent être comptabilisés. Pour plus d'informations à ce sujet, reportez-vous au titre " frais " ci-dessous.

Risque de solvabilité

Le risque de placement est porté par l'assureur. Cela signifie qu'en cas de défaut de ce dernier, vous pourriez ne pas récupérer totalement les montants investis.

Frais

Frais d'entrée (sur versements)	Frais de gestion	Frais de rachat
0,25%	Néant	3% maximum en fonction du moment du rachat*. Une indemnité financière peut être due.

Les frais de rachat sont compris entre 1% et 3% (1% pendant la dernière année du contrat, 2% pendant l'avant-dernière année du contrat ou 3% lors des années précédentes). Pour une information détaillée au sujet des frais, vous pouvez consulter les conditions générales de ce produit ainsi que les sections " Que va me coûter cet investissement ? " et " Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? " dans le document d'informations clés.

Fiscalité

Pour les personnes morales soumises à l'impôt des sociétés :

Pas de taxe d'assurance.

Le contrat peut entrer en considération pour la **déduction des intérêts notionnels**.

La société doit reprendre chaque année les intérêts dans ses **comptes de résultat**. Ces intérêts sont soumis à l'impôt des sociétés.

En cas de rachat ou en cas de liquidation au terme, un **précompte mobilier** est prélevé sur le rendement réel. Il s'agit d'un précompte mobilier **imputable** et éventuellement **récupérable**. L'impôt final suit le pourcentage de l'impôt des sociétés.

Pour les personnes morales soumises à l'impôt des personnes morales :

Pas de taxe d'assurance.

En cas de rachat ou en cas de liquidation au terme, un **précompte mobilier libératoire** est prélevé sur le rendement réel. S'agissant d'un précompte libératoire, les revenus sur lesquels il est perçu ne doivent pas être repris dans la déclaration d'impôt.

Le traitement fiscal est fonction de la situation personnelle du client et peut être sujet à modifications dans le futur.

Informations complémentaires

- Une **analyse complète** de cette fiche produit, du document d'informations clés et des conditions générales doit précéder toute décision de souscription du Nova Invest VIP. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site internet www.federale.be sous la rubrique " Entreprises/Vos finances/Placements/Nova Invest VIP" ou en version papier sur demande.
- La fiche produit et le produit sont soumis à la législation belge.
- Toute plainte peut être adressée à Fédérale Assurance, Service Gestion des plaintes, rue de l'Etuve 12, 1000 Bruxelles (tél. : 02 509 01 89 - fax : 02 509 06 03 - gestion.plaintes@federale.be). En cas de réponse non satisfaisante, la plainte peut être adressée à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, info@ombudsman.as, fax : 02 547 59 75.
- Vous trouverez plus d'informations au sujet de la solvabilité et de la situation financière de Fédérale Assurance en consultant le rapport repris sur notre site internet www.federale.be sous la rubrique " Qui sommes-nous ?/ Solvency and Financial Condition Report (SFCR) ".

Fédérale Assurance - Rue de l'Etuve 12 - 1000 Bruxelles - Belgique
Internet: www.federale.be - N° vert 0800/14 200

Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, est une entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0346 pour pratiquer les branches 2, 21, 22, 23 et 26 en Belgique.
Compte financier BIC : BBRUBEBB IBAN : BE64 3100 7685 9452 - RPM Bruxelles TVA BE 0408.183.324